



Femme

AUTREMENT

Bulletin de liaison du centre de recherche d'information et de formation pour la femme (CRIFF) ... Août 2016 N° / 100FCFA

Femmes & réformes

Editorial

Les définitions actuelles de bonne gouvernance, avec leurs différentes approches, reconnaissent dans celle-ci différents secteurs (secteur public, société civile et secteur privé), niveaux (niveau local, national et international) et sphères (économique, politique et social, entre autres). Une perspective sexospécifique dans la bonne gouvernance doit les aborder tous, pour visionner les multiples formes dans lesquelles s'expriment les relations inégales de pouvoir dans chacun d'eux et prendre des mesures adéquates. Cette pluralité d'approches que l'on observe dans l'agenda de la gouvernance se reproduit à l'échelle locale où les initiatives répondent aussi à des focalisations et visions différentes et toutes d'elles n'incorporent pas la perspective de genre dans leur vision et action.

La participation politique des femmes démontrent que celles-ci sont encore sous-représentées à tous les niveaux et dans tous les secteurs, mais en outre leur permanence dans les postes de pouvoir ou décisionnels est beaucoup plus éphémère que celle des hommes. Néanmoins, au-delà des chiffres, il est fondamental d'analyser la présence des femmes dans les différents secteurs et niveaux en termes de qualité et l'impact de cette présence sur les postes et processus de prise de décisions. Cependant, il n'existe pas de nos jours de critères uniformes au moment de valoriser et analyser cet aspect.

Il est essentiel de redéfinir le concept de participation politique pour mettre en évidence d'autres formes et d'autres espaces à partir desquels s'exerce l'action politique des hommes et des femmes. En même temps, il est indispensable que les femmes s'organisent et se mobilisent pour exiger leurs droits et élargir leur citoyenneté et la rende effective ; et que la bonne gouvernance, avec tous ses secteurs et à tous les niveaux, génère un développement où la reconnaissance de l'intégralité des droits humains des femmes et l'exercice de leur citoyenneté élargie soient assurés.

La rédaction



Sommaire

Femmes et gouvernance	2
Enjeux et défis de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles	3
Quelques vertus de la cannelle et le miel	5
Conscience citoyenne et dynamique au Togo	6

FEMMES ET GOUVERNANCE

Dans ce numéro, nous avons choisi le Professeur HOUNAKE Kossivi, Docteur en Droit public, Maître de Conférences Agrégé et Enseignant-chercheur à la Faculté de droit de l'Université de Lomé. Sur le plan administratif, il est Directeur-Adjoint du Centre de Droit Public et Chef du Département de Droit Public de la même Faculté. Sur le plan académique, il assure les cours de Droit constitutionnel et de Droit international public respectivement en Première et deuxième années et enseignant invité aux universités de Kara et d'Abomey-Calavi. Il nous parle de l'importance de l'implication des femmes dans la gouvernance.

Femme Autrement : Quels sont les rôles et responsabilités des femmes togolaises dans la gouvernance?

Hounake Kossivi : Je pense que les femmes n'ont pas de rôles et responsabilités différents de ceux des hommes dans la gestion des affaires publiques. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la femme est vertueuse et que les hommes sont vicieux. Il existe aussi bien des femmes vertueuses que vicieuses. Ce constat est vrai pour les hommes. L'on doit situer le débat au niveau de la compétence et peut être aussi de l'éducation ou de l'environnement dans lequel nous avons vécu. La femme peut et doit jouer les mêmes rôles et assurer les mêmes responsabilités que les hommes. Il n'y a pas de responsabilités ou de rôles propres à la femme ou à l'homme. La femme peut réussir ou échouer là où un homme a échoué ou réussi. Vous comprenez donc que la question n'est pas liée tant au sexe mais à la compétence. A moins que l'on soutienne la thèse d'une certaine prédisposition de la femme à tel ou tel rôle, seulement ceci serait difficilement défendable scientifiquement.

Il n'existe pas de qualités particulières à la femme togolaise. On a l'habitude de dire que la femme togolaise est battante. Mais, si elle était obligée de se battre c'est parce que le système mis en place et dominé par les hommes a consisté à la négliger, à l'abandonner à elle-même, et souvent à lui confier un second rôle. Si on lui avait

donné la place qu'elle méritait dans la société, elle ne serait condamnée à se battre mais à se faire comme tout le monde. Aujourd'hui le challenge c'est de donner à la femme toute la place qu'elle mérite dans la société. Mais, la voie retenue ne me semble pas la plus appropriée ou la mieux indiquée. L'on ne peut promouvoir la femme en continuant de la considérer comme un être auquel il faut forcément accorder des facilités pour lui permettre d'émerger. La femme doit pouvoir émerger d'elle-même. Il suffit seulement que l'on lui accorde les mêmes chances que les hommes.

On a également l'habitude de dire que la femme togolaise gère mieux. Mais ceci n'est vrai qu'au regard des femmes qui ont appris à gérer aux côtés de leurs mères ou tutrices. Prenez la nouvelle génération de nos sœurs togolaises qui n'a même pas le temps de rester à la maison ou auprès de leur mère au marché ou ailleurs pour apprendre à gérer, et vous comprenez que tout est question d'éducation et d'apprentissage.

F.A.: Quelles sont les capacités endogènes, propres aux femmes togolaises en matière de prévention des conflits, de régulation sociopolitique et de gouvernance ?

H.K.: Les femmes africaines répondent toutes à une même dynamique en matière de gestion de conflits. Cette dynamique relève de leur place dans la société : des êtres mus de capacités de régulation sociale, de solidarité mécanique et garantes de la paix sociale. Toutefois, on peut noter des

spécificités liées aux contextes. Au Togo, par exemple, les femmes sont souvent au cœur de la prévention et de gestion des conflits où elles font appel aux valeurs culturelles endogènes. Elles sont à l'avant-garde des cérémonies de dot et de mariage coutumier. Il est reconnu, à cet effet, leur pouvoir de négociation et de mobilisation. En clair, et plus concrètement elles ont le pouvoir de dissuasion et l'esprit fédérateur, valeurs fondamentales pour la cohésion sociale.

F.A.: Comment les valoriser et les capitaliser ?

On peut recenser plusieurs mesures, mais on retiendra qu'il faut :

- Initier les recherches et études dans ce sens et divulguer les résultats ;
- Mettre les médias à contribution ;
- Renforcer la capacité citoyenne des femmes.

F.A.: Comment renforcer la participation des femmes togolaises dans les instances de gouvernance ?

H.K.: La participation des femmes togolaises aux instances de gouvernance est plus que nécessaire tout simplement parce qu'elles sont des citoyennes comme tout togolais et que nous avons besoin de tout le monde pour progresser.

Fondamentalement, il faut :

- Les amener à prendre conscience de leur potentialité ;
- La problématique du genre telle que définies par les instances internationales, clairement prise en compte dans les organes de décision ;

- Créer un cadre institutionnel où la place des femmes dans la gouvernance sera reconnue et réaffirmée.

F.A.: Comment articuler au niveau national les mécanismes déjà existants relatifs aux rôles des femmes dans l'exercice des responsabilités en matière de prévention des conflits ? Comment encourager l'Etat à les appliquer?

H.K.: Il y a moult de mécanismes ou d'institutions qui traitent de la question des femmes au Togo. On en a dans tous les domaines. Ce qu'il convient de faire c'est recadrer tout cela, voir les organes qui répondent le mieux aux aspirations des femmes et qui s'inscrivent dans les recommandations internationales et de renforcer leur capacité.

- il faut un travail de coordination entre ces institutions afin de les rendre plus efficaces.
- un plaidoyer auprès des pouvoirs publics, obtenir leur adhésion

F.A.: Quelles stratégies dégager des expériences de médiation et de prévention des conflits conduites par des organisations de femmes ?

H.K.: C'est tout simple, il faut :

- Rendre publiques les expériences connues au travers d'une documentation bien élaborée. Ici encore les médias ont fortement leur rôle ;
- Aller vers les acteurs d'autres pays qui ont une expérience avérée en matière de gestion de conflit. ■

Receillis par
Bayi ADEKAMBI

Enjeux et défis de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de l'Etat de droit

*Marcelline MENSAH-PIERUCCI, Directrice générale de la consolidation de la démocratie
(Ministère de la justice et des relations avec les Institutions de la République)*

" Nous plantons les graines de la paix maintenant et pour le futur " Wangari MAATHAI.

Le processus de réconciliation nationale dans lequel le Togo est entré depuis 2009 montre à suffisance que le contrat social est malmené, que les droits de l'homme sont fragilisés et que les institutions de l'Etat également fragilisés doivent trouver les moyens de retrouver leur crédibilité. Les recommandations constituent les résultats visibles des travaux de la CVJR. Celles relatives à la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles constituent les garanties de non répétition des violences à caractère politique qui caractérisent l'histoire de notre pays et l'ultime étape du processus de justice transitionnelle.

Poser la question des enjeux et défis des réformes c'est tenter de définir les contours d'une question complexe qui est celle de la mise en œuvre et amorcer les discussions sur les institutions en mesure de " nous assurer une gouvernance adaptée à nos réalités ".

Nous entendons par enjeux tout simplement ce qui est en jeu et dont on discute et ce à quoi nous avons intérêt. Les défis quant à eux nous permettent de prendre en compte l'environnement politique, économique et social qui est déterminant dans la lecture des interventions diverses du gouvernement et des parties prenantes pour opérer les changements nécessaires. Pour autant on ne peut encore parler d'un ancrage réel dans la mesure où l'attente dans le pays reste forte en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, particulièrement avec la mise en place du

HCRRUN. Que faire pour aller plus loin ?

I Enjeux et difficultés des réformes politiques et institutionnelles

A. Ce qui est en jeu et dont on discute.

A. 1. L'édification d'un Etat de droit et la mise en œuvre d'un nouveau contrat social

Selon le rapport de la CVJR, " une réconciliation véritable et pérenne ne peut se faire sans une nouvelle conception de l'Etat, de sa mission et de ses obligations prenant appui sur un corps de valeurs telle que l'équité, l'égalité et la justice sociale ". Cette nouvelle conception de l'Etat est la construction progressive d'un Etat de droit dans le cadre duquel tous les nouveaux mécanismes doivent s'inscrire. La réalité de l'Etat de droit, c'est l'expression de l'effectivité de l'exercice des droits et des libertés publiques, de l'indépendance de la justice, de la transparence des processus électoraux, etc.

Le défi institutionnel est relatif à l'encadrement juridique de l'action de l'Etat et la soumission de tous à la loi.

L'autre défi est la fragilité des institutions politico-juridiques qui se double de la problématique du développement durable et celle des intérêts communs pour l'amélioration significative des conditions des populations.

A.2. Fiabilité et solidité des institutions républicaines : garantie de non répétition des exactions du passé.

Pour prévenir les violations des droits de l'homme et mettre fin au cycle des violences à caractère politique qui ont jusque-là mis à mal notre

vouloir vivre ensemble, il faut des institutions fortes pour consolider le processus de démocratisation et conforter le développement économique qui se fait dans un cadre pacifié et démocratique.

Dans la consolidation du processus démocratique, définir les rôles et les règles de fonctionnement des institutions est fondamental. C'est pourquoi cela peut constituer un enjeu de pouvoir et pose en tous les cas la délicate question de leur légitimité. Il s'agit d'aider au rétablissement de la confiance des citoyens dans l'Etat et ses démembrements et en sa capacité d'améliorer leurs conditions de vie.

Les réformes des institutions étatiques doivent permettre d'assurer pleinement et de manière égale le respect des droits fondamentaux et des libertés publiques.

Elles doivent aider à opérer un vrai changement dans la société et mettre fin à l'instabilité structurelle.

L'Etat devra donc se doter d'une administration compétente et attachée aux valeurs du civisme et de la conscience professionnelle. Une administration parfaitement soucieuse du rôle fondamental qu'elle a à jouer en tant que colonne vertébrale de l'édifice institutionnel, faisant de la lutte contre la corruption, la prévarication et l'impunité, son cheval de bataille.

B. Ce à quoi nous avons intérêt.

" Vivre ensemble... une nécessité ". C'est le petit slogan qui accompagne les écrits officiels du HCRRUN et si nous sommes là c'est que nous y croyons. Mais y croire ne suffit pas, il nous faut y

travailler. Vivre ensemble s'apprend dès le plus jeune âge, dans les familles, à l'école, dans les quartiers et dans la diversité des communautés. C'est " construire du lien entre les êtres humains et construire la paix à petits pas " (Ecole de la Paix). Réussir ensemble cet examen de confiance, loin de la peur de l'autre et des dissensions ethniques, dépend à la fois des hommes et des femmes que nous sommes et du fonctionnement des institutions. Nous avons donc intérêt à la promotion des valeurs partagées et à celle de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

B.1. La promotion de valeurs partagées.

Sans être en guerre, une société tournée contre ses propres valeurs n'est pas en paix. Réussir la réconciliation, reconstruire la communauté de destin doit passer par la reconnaissance de valeurs partagées, celles qui constituent l'héritage des peuples et qui se transmettent de génération en génération. Les avons-nous identifiés ? Comment les vivons-nous ? Le rapport de la CVJR parle de sensibilisation aux valeurs d'union, de paix, de fraternité, de solidarité, de tolérance, de respect mutuel pour prévenir de nouveaux conflits.

B.2. La promotion de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale

Le niveau de cohésion sociale permet de favoriser une synergie des organisations et de la qualité de vie des membres de la société, si les relations sociales sont vécues positivement par les uns et les autres. Les causes profondes du mal être

aujourd'hui proviennent des questions économiques et de justice sociale.

L'action politique doit amener les Togolais, toutes conditions confondues vers des intérêts communs et exprimer la volonté manifeste de l'Etat de réduire les inégalités sociales pour atténuer le sentiment d'injustice voire de révolte au niveau des couches sociales les plus défavorisées. En cela une politique de cohésion sociale peut jouer un rôle de pacification et de contrôle social et augmenter la confiance envers les institutions.

Mais il faut également développer la conscience collective d'une destinée commune, acquérir la culture démocratique, changer de mentalité pour accueillir l'autre dans la tolérance, c'est le défi du renforcement de l'unité nationale et de la réconciliation nationale.

II. Les réponses en cours sont autant de défis de la mise en œuvre.

A. Réaliser une approche intégrée des réformes.

La question des réformes politiques et institutionnelles impose une approche complexe intégrée, multisectorielle sur les plans économique, politique et culturelle.

Les réformes politiques relatives notamment au mandat présidentiel et au mode de scrutin et plus récemment celles relatives à la décentralisation et les divergences subséquentes ont tendance à éclipser les réformes économiques et sociales qui sont au nombre des recommandations de la CVJR.

Actuellement le gouvernement est sur tous les fronts à travers la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017 qui est l'instrument de développement à moyen terme de notre pays. Aux mesures d'assainissement des finances publiques, on peut ajouter la promotion des secteurs sociaux et la

préoccupation de la qualité des services sociaux de base qui constituent des éléments essentiels au développement du capital humain.

Des institutions de la République ont été installées ou réorganisées (Cour des comptes, CNDH, HAAC, etc.) L'ensemble de ces efforts contribuent à conforter la gouvernance démocratique du pays pour poser les jalons d'un développement durable.

B. Réussir l'appropriation nationale de la mise en œuvre des réformes en faveur de la réconciliation nationale.

Aussi nombreuses soient les réformes en cours, elles peinent à être au compte de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR et souffrent d'un accueil mitigé dans l'opinion. Les trois qui sont en lien direct avec les garanties de non répétition concernent la réforme de la justice, celle de la sécurité (forces de défense, forces de l'ordre et de sécurité) et celle de l'administration publique. Je ne reviendrai pas sur le secteur de la sécurité qui a fait l'objet d'un précédent exposé. Mais on peut noter la production législative en matière de droits de l'homme et de libertés publiques. En ce qui concerne le renforcement de l'Etat de droit, en matière de droits de l'homme et de consolidation de la démocratie on note un renforcement du cadre normatif et institutionnel (en 2016, loi organique relative à la CNDH le 11 mars 2016 qui intègre désormais le mécanisme national de prévention de la torture, loi portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique, en 2015 loi portant nouveau code pénal, celle portant création de la haute autorité de la prévention de la corruption et des infractions assimilées, en 2013 loi organique relative à la HAAC, au statut des magistrats, celle relative à l'aide juridictionnelle et celle portant statut de l'opposition, et bien d'autres textes encore.).

L'enseignement aux droits de l'homme est réalisé dans les différents degrés à travers l'Education civique et moral (ECM) qui est devenu une discipline obligatoire aux examens du BEPC et du BAC depuis 2015.

Le processus de modernisation de la justice suit son cours depuis 2005. Il nous faut relever les avancées en matière d'accès au droit et d'organisation de l'aide juridictionnelle, de garantie de l'indépendance de la justice par la revalorisation du statut, et l'adoption récente de la politique publique de la justice.

L'amélioration des conditions de détention et l'informatisation des chaînes judiciaires sont en bonne voie.

Pour ce qui est de l'administration publique, le programme national de renforcement de capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable pour la période 2017-2019, " est une exigence liée à la situation actuelle de l'administration togolaise marquée par la faiblesse du nombre des agents et des compétences, le vieillissement des effectifs, l'inadéquation entre les emplois, les postes et les profils des personnels au sein des ministères ". C'est donc la réponse aux préoccupations relatives à la qualité des ressources humaines et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans tous les secteurs et à la qualité du service public. Le programme vient de démarrer avec le soutien financier du PNUD.

Contre le mauvais fonctionnement des institutions publiques en général et de la justice en particulier, la mise en place du Médiateur de la République, structure indépendante dont le rôle est d'enquêter sur les plaintes déposées à l'encontre des fonctionnaires et des services publics défaillants constitue un pas important.

Deux autres défis sont adossés à celui de l'appropriation nationale, l'amélioration de l'articulation et de la cohérence

des politiques publiques sectorielles par l'ouverture d'espaces publics où le débat démocratique pourrait devenir l'allié de la bonne gouvernance ; la recherche de pistes de solution pour sortir de la léthargie, une quasi indifférence des citoyens vis-à-vis de la chose publique (telle que constatée par la lettre des Evêques) pour aller vers une ferveur citoyenne, source de mobilisation.

C. Rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté.

A l'approche multidimensionnelle et multisectorielle des réformes il faut ajouter la question de la pauvreté devenue structurelle et qui concerne plus de 60% des Togolais. Parlant de la lutte contre la pauvreté (recommandation 26) le rapport disait : " aucune initiative de réconciliation nationale ne peut se détacher de la recherche de solutions aux problèmes socioéconomiques de la population en général et des victimes en particulier ". La SCAPE constitue le cadre de lutte contre la pauvreté.

Le premier moyen de lutte en la matière est l'existence d'une économie saine susceptible de procurer un emploi à tous ceux qui sont en âge de travailler et qui sont aujourd'hui au chômage. Les efforts du gouvernement dans ce sens s'adressent prioritairement aux groupes les plus vulnérables, les jeunes et les femmes à travers divers programmes (PROVONAT, FNFI, octroi de microcrédits aux pauvres, aux agriculteurs etc.)

Cependant la mise en place du programme d'urgence communautaire (PDUC) le 13 janvier 2016 est la reconnaissance d'une forme de précarité au niveau des communautés de base.

D. Assurer le financement de l'ensemble des réformes politiques et institutionnelles.

Quel que soit le domaine d'intervention, au défi institutionnel répond le défi financier, véritable talon d'Achille de

toutes les réformes envisagées. En effet leur accompagnement efficace est tributaire de la mobilisation des ressources à la fois à partir du budget de l'Etat, en termes d'allocation de ressources budgétaires conséquentes et auprès des partenaires techniques et financiers. L'urgence des interventions rend délicate la question de priorisation dans l'allocation des ressources budgétaires de l'Etat.

IV. Pour aller plus loin : réaliser l'ancrage des réformes politiques et institutionnelles et de la réconciliation nationale.

1. Garantir l'indépendance et le bon fonctionnement du HCRRUN ;

La première réponse est le bon fonctionnement du HCRRUN, structure indépendante de mise en œuvre des recommandations de la CVJR. Les premières activités sont de bonne augure et relance le processus de réconciliation nationale.

La recommandation 58 suggère la création d'un organe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations. Quelle que soit la forme qu'elle prendra cette structure indispensable aidera à une bonne articulation des réformes à court, moyen et long terme. A court terme, le HCRRUN pourrait disposer de points focaux au niveau de certains secteurs ministériels clés.

2. Apaiser les cœurs ;

Cela passe par la mise en œuvre du programme de réparation à l'endroit des victimes pour faciliter l'approche inclusive et participative du processus de réconciliation nationale. La création d'un fonds de réparation permettra la mise en œuvre progressive de l'indemnisation et sa planification en termes d'allocation budgétaire.

3. Franchir le cap de la mise en œuvre effective des réformes politiques et constitutionnelles et de la décentralisation.

4. Faire de la justice un rempart contre l'arbitraire ;

Les efforts pour rapprocher la justice des justiciables et renforcer l'accès au droit des plus vulnérables sont des acquis. Cependant pour rétablir la confiance entre le peuple et la justice, les acteurs de la justice, les magistrats peuvent se rapprocher des justiciables et s'appuyer sur la participation citoyenne. Au Kenya par exemple dans les années 2000, des conférences judiciaires étaient organisées, dont le but premier était de sensibiliser sur la réputation du magistrat et la noblesse de sa tâche. Des émissions d'information étaient animées sur les radios par des magistrats en direction des populations.

5. Poursuivre la recherche des solutions appropriées à la question sociale ;

Faire face à la pauvreté et résoudre les problèmes de dissensions ethniques qui sont au cœur de la question sociale, c'est aussi trouver les innovations institutionnelles appropriées (institution chargée du respect de l'égalité des chances dans l'accès au marché de l'emploi, recommandation 23, etc.)

6. Travailler à l'émergence d'une nouvelle citoyenneté ;

Face à l'effondrement civique actuel, l'éducation par les valeurs devrait aider à l'émergence d'une nouvelle citoyenneté dont l'essentiel se trouve dans les nouveaux curricula d'éducation civique et moral (ECM) qui sont destinés à l'ensemble des établissements publics et privés sur toute l'étendue du territoire.

Le renforcement de capacités des enseignants d'ECM devra accompagner la mise à disposition des nouveaux curricula. Toute une institution pourrait être consacrée à la question citoyenne.

7. Consolider le processus de démocratisation et la bonne gouvernance.

La lutte contre l'impunité, la corruption et les crimes économiques constituerait une prochaine étape importante pour aider à une meilleure

réalisation des droits économiques et sociaux et réduire les inégalités sociales qui plombent la cohésion sociale. Il faut pour cela aussi la mise en place d'institutions adéquates.

Conclusion

La justice transitionnelle est une justice de compromis. Il faut regarder à la fois le besoin de justice, de vérité et de réconciliation qui est d'ordre moral et la nécessité de la démocratisation, de la paix, de la réconciliation qui est d'ordre politique. Dans ce monde fragile et imparfait, les individus sont au cœur du processus mais les institutions de l'Etat aussi.

Pour Edgar Morin, seule une éthique de la compréhension d'autrui est capable de nous permettre de vivre ensemble. Pour lui, les acteurs de cette éthique du vivre ensemble sont confrontés au paradoxe qu'il explique ainsi : " pour changer la société, il faut d'abord changer les individus, mais pour changer les individus, il faut changer les institutions. La solution est donc de s'aider les uns les autres, certains acteurs de la société dirigeant leurs actions vers les individus, d'autres, vers les institutions. " ■

QUELQUES VERTUS DE LA CANNELLE ET DU MIEL

Le mélange de cannelle et de miel, consommé quotidiennement comme nous vous l'expliquons plus bas, nous offre bien des avantages pour la santé :

Il fait perdre du poids : il accélère le métabolisme et fait diminuer l'anxiété et le besoin de manger du sucre. De plus, la cannelle régule le niveau de glucose dans le sang et nous aide à éliminer l'excès de liquides et de graisses de l'organisme. Prenez-le avec un peu d'eau chaude entre les repas.

Il augmente les défenses immunitaires : ce mélange est très calorifique et agit comme un antibiotique naturel ; il réchauffe le corps et permet d'éviter les maladies causées par des virus ou par des bactéries.

Il soigne et soulage les affections de la gorge : ses propriétés antibiotiques et anti-inflammatoires servent à traiter les pharyngites, les amygdalites, les aphonies, les dysphonies, etc. Mélangez une cuillère à soupe de cette préparation avec de l'eau tiède et buvez ce liquide à petites gorgées, et faites en même temps des gargarismes.

Il améliore l'état des articulations : grâce à ses propriétés calorifiques et antioxydantes, ce mélange est idéal pour traiter les maladies comme l'arthrose, l'arthrite, etc.

Il diminue le risque d'apparition de maladies cardiovasculaires, car il améliore la circulation, il fait baisser le cholestérol, il fortifie le coeur et régularise le rythme cardiaque.

Il stimule la libido : la cannelle est considérée comme l'un des meilleurs aphrodisiaques naturels, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Prenez-en une cuillerée le matin et une cuillerée le soir...

COMMUNICATION VERS UNE CONSCIENCE CITOYENNE ET DYNAMIQUE AU TOGO : CONTRIBUTION DE LA CONCERTATION NATIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE-TOGO (CNSC-TOGO)

DR ADANDOGOU - AGOUNKE KEKELI JEANNINE

INTRODUCTION

" *Nul ne fait le mal volontairement* " disait Socrate. Cette affirmation du sage de Delphes, est non seulement une belle leçon de tolérance, mais surtout un appel à l'humilité et à la recherche de la connaissance, celle là qui conduit à la lumière et à la vérité qui libère.

Les organisations de la société civile préoccupées par l'atmosphère de crise en sourdine qui règne dans le pays, mettent en oeuvre des stratégies diverses pour contribuer à la mise en place d'un environnement favorable à un mieux vivre ensemble. Cette société civile est composée de tous les membres du corps social qui n'ont pas des ambitions de prise de pouvoir politique. Par conséquent, leurs représentants demeurent des personnes ressources importantes pour leurs communautés, et sont souvent disposées à oeuvrer en faveur d'une cohésion sociale et d'une Paix durable. Bon nombre d'associations et organisations non gouvernementales de la société civile travaillent à encourager un consensus entre les principaux acteurs qui participent aux prises de décisions dans le pays.

Cela confirme le dynamisme de la société civile, et démontre à suffisance que, la participation démocratique de chaque individu à la promotion de la vie politique, économique et sociale devient progressivement une réalité au Togo. C'est aussi un signe d'encouragement de la promotion d'une bonne gouvernance, la recherche permanente de la stabilité sociale qui est au coeur des débats dans le pays. La CNSC-TOGO est un réseau thématique des organisations non gouvernementales pour la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit au Togo. Dans le cadre de ses activités d'information, de formation, d'éducation civique, de recherche et de plaidoyer, en lien avec sa thématique " GOUVERNANCE ET DEMOCRATIE", la

CNSC a mis en oeuvre plusieurs types de projets sur toute l'étendue du territoire national.

Pour mener ses interventions, ce réseau se base toujours sur l'analyse de la situation afin de prendre réellement en compte, les besoins des différents groupes cibles de la population sur des problématiques du moment.

Notre présentation tente de mettre en relief l'utilité des organisations de la société civile, et la manière dont elles participent à la construction d'une conscience citoyenne commune. Cette communication s'articule autour de trois points. D'abord quelques constats faits par rapport aux attentes des populations concernant les réformes en général, ensuite un regard citoyen jeté sur les besoins exprimés par les populations cibles, enfin, une analyse de la cartographie des rôles et des responsabilités qui sont en jeu, avant de conclure.

1. Constats et attentes des populations sur le terrain

Une série d'ateliers régionaux et préfectoraux réalisés par notre réseau portant sur le thème " QUEL ENGAGEMENT CITOYEN POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL AU TOGO ? " a dégagé quelques perceptions que l'on peut avoir des " rôles et responsabilités des acteurs et parties prenantes dans les processus de réformes ".

Parmi les enseignements tirés susceptibles de faire évoluer les questions de citoyenneté dans le pays, on retiendra que les uns et les autres ont compris que les processus de réforme constitutionnelle ou institutionnelle sont inscrits dans les évolutions légitimes de l'histoire politique, économique et sociale du Togo.

Par ailleurs, les réformes portent sur les réponses à donner aux grands défis de développement, à l'organisation de la vie socio politique et le développement socioéconomique, culturel.

Elles concernent également les problèmes de consolidation de la paix, les conditions de la réconciliation, entre autres. Par conséquent, il faut que chaque citoyen doive s'investir dans l'action.

Un autre projet initié est intitulé " PLAIDOYER POUR LES REFORMES CONSTITUTIONNELLES RELATIVES A LA LIMITATION DU MANDAT PRESIDENTIEL ET AU MODE DE SCRUTIN PRESIDENTIEL A DEUX TOURS ". son but est de contribuer à l'instauration d'un climat de paix durable et de concorde civile autour des questions électorales. Ce projet de Plaidoyer a joué un rôle de passerelle auprès des groupes divers notamment, des parlementaires, des membres du Gouvernement et des partis politiques, pour les sensibiliser davantage à la prise en compte effective des réformes constitutionnelles et institutionnelles, en vertu des recommandations 5 & 6 de la Commission Vérité Justice et Réconciliation. La leçon principale tirée de ce projet est que, le développement d'un pays repose, en partie, sur une loi fondamentale et sa bonne application.

Cette activité a révélé les difficultés que l'on rencontre dans la recherche d'un consensus face aux éléments qui pourraient être source de désaccord et la nécessité de les expliquer aux uns et aux autres en vue de les gérer. Les capacités des décideurs en tant que " débiteurs d'obligations " à remplir leurs obligations, et les capacités des populations, " détenteurs de droits " à revendiquer leurs droits ont retenu notre attention et nous a amené à un rappel constant des règles de la démocratie, et l'appropriation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits par tous aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Cette préoccupation a été réglée par le projet "FORMATION CITOYENNE ET CONTINUE ". La stratégie utilisée est de prendre en

compte les recommandations de la commission vérité justice et réconciliation(CVJR), et celles de tout autre rapport important existant sur les conditions de la paix et du développement intégral au Togo et les cadres juridiques, en conformité avec les conventions et les recommandations internationales auxquelles le Togo est partie prenante.

2. Regard citoyen sur les besoins exprimés par les populations cibles

En synthétisant les résultats atteints par de nombreux projets exécutés sur le terrain au cours de ces dernières années dans les domaines des infrastructures de la paix, de contrôle citoyen, de la gouvernance et de la démocratie en général, il en ressort fondamentalement une demande pour la prise en compte des intérêts de tous dans la gestion du pays en termes de création et de partage des richesses. Aussi, l'équilibre tant attendu ne peut-il venir que des choix pertinents pour la satisfaction des aspirations profondes du peuple. En somme, les populations cherchent à donner un sens aux droits de la personne humaine en lutte contre la pauvreté. De ce fait elles établissent un lien entre cette lutte et le devoir citoyen des décideurs.

S'agissant des réformes en général, les préoccupations sont diverses. En effet, outre les réformes constitutionnelles et les réformes institutionnelles souvent citées, les réformes structurelles qui touchent le régime politique et socioéconomique en général et les réformes organisationnelles sont également visées. Par ailleurs, des réformes thématiques spécifiques telles que la décentralisation, la lutte contre la corruption, la prévention de la criminalité, les inégalités de chances parmi les citoyennes et les citoyens. Les réformes qui concernent les litiges fonciers, les problèmes de chefferies attendent, elles

aussi, d'être opérées. Il en est de même pour des réformes sectorielles, notamment celles relatives à la gestion des ressources humaines.

En considérant tous ces divers types de réformes qui sont mentionnés, c'est toute la question de développement macroéconomique et microéconomique qui se trouve posée ici en d'autres termes.

Au regard de tout ce qui précède nous retenons quatre leçons apprises pour des actions futures.

La première leçon tirée est la nécessité de créer des cadres juridiques favorables à un environnement propice à des jeux démocratiques avec une égalité de chances pour tous dans plusieurs secteurs. Ensuite, prendre des dispositions qui permettent que les aspects spécifiques pointés soient prises en compte dans les plans d'action sectoriels des institutions et départements concernés, en tant que des questions urgentes. **La deuxième leçon** est que, des réformes institutionnelles bien opérées à travers le prisme du principe républicain de séparation de pouvoir, peuvent apporter une réponse objective à la situation actuelle de crise politique en latence, et les questions de pauvreté. **La troisième leçon** est que la paix sociale et une gouvernance adaptée à nos réalités sociologique, et alignées sur les conventions internationales auxquelles le Togo est partie prenante, sont aussi les meilleures conditions pour une alternance démocratique. Enfin, **la quatrième leçon** est qu'une réforme du système judiciaire créera des conditions propice à un accès égal de tous à une justice équitable.

Tous ces besoins exprimés ne s'inscrivent pas sur une table rase car le Togo dispose de quelques bonnes réformes qui doivent bénéficier d'une meilleure mise en oeuvre. On peut citer, entre autre, la réforme de l'enseignement de 1975 dont l'application intégrale, favorisera une éducation civique effective, une éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, un apprentissage et une gestion des compétences de vie essentielles dans divers domaines. Le tout peut induire des changements

importants dans l'organisation politique et sociale.

Encore faut-il souligner que, ces réformes recherchées ne sont pas des révolutions, mais qu'elles s'inscrivent résolument dans le cadre d'un développement des institutions existantes. C'est pour cette raison que les réformes telles que perçues et souhaitées, doivent être comprises comme un changement de paradigme, un apprentissage, une construction d'idées, de croyances, et d'attitudes nouvelles à adopter, pour évoluer vers le progrès et le développement.

3. Cartographie et analyse des rôles et responsabilités diverses

Quels que soient la place et le statut social de tout citoyen togolais, il appartient à un corps dans la société. Autrement dit, il a des droits et des devoirs en lien avec la division du travail dans sa société. Bien que les populations soient réparties dans les cinq régions du Togo, jeune ou adulte, femme ou homme vivant en milieu urbain ou en milieu rural, nous sommes toujours en interaction avec les autres individus ou groupes sociaux. A partir de cette réalité, le rôle que chaque togolais joue dans sa société est relatif à ce que son intégration sociale exige de lui, conformément à son statut social.

Tous les acteurs sociaux, parties prenantes ont le devoir de légitimer leur rôle par leur conduite. C'est seulement dans ces conditions qu'ils peuvent réagir dans les cas où, les normes sociales et les cadres juridiques qui sont attachées à leur statut sont violés. En tout état de cause, chaque acteur, et chaque membre de la société civile porte la responsabilité de devoir répondre de ses actes dans le présent et dans le futur. Cette responsabilité est une valeur à défendre qui porte sur des principes éthiques, une valeur sociale qui ennoblit l'homme.

En segmentant les acteurs et les bénéficiaires des réformes constitutionnelles et institutionnelles, on se rend compte de plusieurs forces en présence que l'on peut regrouper dans les trois catégories suivantes :

les partis politiques, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Chacun a un rôle et des responsabilités spécifiques

Pour les partis politiques, la réforme constitutionnelle est un outil important pour leur lutte. En tant qu'intermédiaires entre l'État et les militants, ils aspirent à gouverner et ne peuvent pas être en dehors du processus de réforme. Il n'est pas surprenant de les voir faire des calculs, et développer des stratégies pour que soient pris en compte des aspects normatifs qui militent en leur faveur dans le domaine du pouvoir. Ils sont des acteurs clefs dans la vie sociopolitique et ils doivent obligatoirement apporter une contribution importante tout au long du processus. Il y va de l'élaboration des réformes, la garantie de leur protection, et leur application effective. C'est pourquoi les hommes et les femmes politiques défendent les intérêts stratégiques de leurs militants dans les prises de décisions qui engagent l'avenir de toute la nation togolaise. Le destin du peuple se retrouve ainsi entre leurs mains, bon gré mal gré. Dans cette logique, c'est de bonne guerre qu'ils s'emploient à développer des stratégies et, font usage de pratiques diverses de lutte politiques. Les difficultés dans lesquelles se retrouvent le Togo actuellement, portent à croire que les acteurs politiques, à force de porter la responsabilité de défendre leur position respective au cours des débats et, des négociations devant conduire à opérer des réformes constitutionnelle et institutionnelle appropriées, l'intérêt supérieur de la nation n'est plus primordial. Certes, les partis politiques sont des adversaires, et marquent leurs rivalités quand ils doivent s'affirmer. Cependant, devant des décisions graves qui engagent le destin commun de tous les citoyens de notre pays, les liens de fraternité et de solidarité, entre les filles et les fils d'une même nation doivent prévaloir. Ce sont ces liens, qui peuvent, en dernier ressort, faciliter le rapprochement des points de vue divergents et conduire à des compromis politiques possibles.

C'est pourquoi, il incombe à chacun d'eux, la responsabilité d'être en mesure de se questionner sur les différentes formes d'engagement solidaire, la place qu'elles devraient occuper dans les réformes à opérer, afin de les négocier entre adversaires en toute connaissance de cause.

Quant à la société civile, par opposition à la classe politique, elle ne lutte pas pour le pouvoir mais, elle est dans l'action de défense des intérêts du peuple, en jouant essentiellement le rôle de veiller sur les règles du jeu. Sa vigilance impartiale lui permet d'éclairer les citoyens et les aider à adhérer ou non en toute conscience, à des décisions prises en son nom. Les différents membres de la société civile, regroupement des acteurs tels que les Associations, ONG, chefferie traditionnelle, l'ensemble des institutions laïques ou religieuses apolitiques, les syndicats, les journalistes ont tous, la responsabilité d'accompagner le peuple tout au long de ce type de processus de construction collective, en vue de garantir la possibilité de faire un choix responsable. C'est elle qui peut souder des personnes en provenance d'horizons variés, et couches sociales diverses, autour des questions de citoyenneté et du vivre ensemble. La nation, définie comme ensemble de personnes qui participent à la construction du patrimoine collectif, peut s'appuyer sur une société civile qui stimule le débat, encourage les attitudes positives, toujours disposée à faire face aux nouvelles tendances d'une citoyenneté responsable. Ce rôle d'empathie et de responsabilisation sociale amène ces citoyens à s'investir pour sauvegarder les droits des citoyens, toujours prête à traiter objectivement toutes les questions de Démocratie et de bonne Gouvernance. Et, c'est pour toutes ces dispositions que parfois, des groupes de pression ou de médiation naissent en son sein pour intervenir dans les débats, lorsque des blocages politiques persistent et risquent de porter préjudice au pays. En somme pendant les crises, la société civile incarne la pédagogie et l'interpellation. Dans cette situa-

tion de responsabilité partagée, le rôle des journalistes n'est pas aisé. En effet, les médias sont souvent qualifiés de quatrième pouvoir, par allusion aux trois pouvoirs constitutionnels, dans le processus de la formation de l'opinion publique et dans l'influence que la révélation de faits peut avoir dans les prises de position des citoyens. Les faits, analyses ou commentaires qu'ils rapportent sont parfois porteurs de sens, surtout dans le domaine de la politique où l'indépendance des rédactions n'est pas toujours garantie.

Les Partenaires Techniques et Financiers internationaux s'inscrivent, prioritairement, dans la philosophie de la communauté internationale. Ils sont également conditionnés bien souvent dans le choix des positions à adopter dans certaines circonstances, par des intérêts spécifiques qu'ils représentent dans le pays. Par conséquent, ils ne sont pas directement concernés par les affaires du pays. On a noté cependant, qu'à travers les relations bilatérales et multilatérales, ces partenaires oeuvrent à accompagner les différentes parties prenantes dans processus de développement en général au Togo lorsque les objectifs convergent. En intervenant dans le pays à travers des programmes et projets, leur rôle est de confirmer ce faisant que, les choix opérés par les acteurs bénéficiaires d'un accompagnement, favorisent de meilleures conditions de vie des populations. Dans le cadre de la mise en oeuvre du processus des réformes, les PTF peuvent accompagner d'une part, les acteurs de la société civile dans les actions de mobilisation et d'éducation citoyenne, de plaider politique et communautaire, des actions du contrôle citoyen.

D'autre part, ils ont la latitude d'appuyer techniquement les structures de mise en oeuvre des réformes. La contribution des uns et des autres dans le processus est absolument nécessaire. Les acteurs et les partenaires au développement doivent collaborer ensemble pour converger vers le but. La coopération en de pareilles circonstances, et l'aide apportée à un tel processus peuvent

résulter des relations que souhaitent entretenir les populations vis-à-vis d'un certain nombre de questions politiques, et économiques. Toujours est-il que ce faisant, les valeurs et les principes qui sont au coeur des aspirations des populations togolaises puissent être préservés. Il en est de même pour la capacité du Togo à rester indépendant et digne malgré certains financements.

Conclusion : Défis actuels de la société civile par rapport au processus de la révision des réformes au Togo

Aux lendemains des violences électorales de 2005 qui ont marqué la mémoire des populations togolaises, les acteurs de la vie politique et sociale du pays ont réussi, un an plus tard, à définir des bases consensuelles pour la reconstruction de la nation. C'est ainsi que l'Accord politique global (APG) et le Protocole d'accord du dialogue social (PADS) ont été signés en 2006, respectivement entre acteurs politiques d'une part, entre gouvernement, conseil national du patronat et organisations syndicales de travailleurs, d'autre part. Plusieurs dialogues se sont succédés au Togo, pour apporter une réponse globale aux divers problèmes qui attendent des solutions politiques et économiques. La mise en oeuvre des dispositions contenues dans ces documents devait apaiser le climat politique et social du pays, à travers les réformes prévues en vue de consolider la démocratie et l'Etat de droit. Malheureusement des efforts restent à faire.

Bien des opinions s'accordent pour soutenir qu'en vue d'enclencher un vrai processus de réconciliation au Togo, les réformes constitutionnelle et institutionnelle préconisées doivent voir le jour. C'est une des conditions pour que la confiance renaissent entre les togolais dans leur ensemble vis-à-vis de la conduite et de l'administration du pays. Pour aller vers ce cap, les principaux acteurs, notamment les politiques ont à renouveler leurs méthodes d'interventions, ainsi que la plupart des stratégies déployées jusqu'à présent pour atteindre leurs objectifs exclusivement. De nouvelles

compétences porteuses de changements stratégiques sont, par conséquent à déployer par les uns et les autres. Le peuple attend que les gouvernants et les décideurs à tous les niveaux fédèrent autour d'objectifs communs, relatifs aux réformes pour avancer. En tant qu'éveilleur de conscience dans les espaces de concertation et de décision aussi bien au niveau cantonal, préfectoral, régional, national et international, la société civile, en ce qui la concerne, continuera à investir le plus possible tous les espaces d'éducation, de formation et d'influence. Elle doit servir de catalyseur pour que ce processus puisse avoir gain de cause.

Forte de ses principes et de ses valeurs, toute société civile crédible doit demeurer alerte et, se positionner toujours pour contribuer à améliorer la situation paix et de réconciliation. En ce nouveau début de démarrage des activités différentes d'une nouvelle étape vers la réussite des opérations de réformes en vue, il faut éviter que les présentes assises soient une rencontre de plus et sans effet notoire. Le peuple est un témoin devant cette nouvelle démarche nationale.

L'inclusion de tous dans ces assises équivaut à une déclaration publique, par laquelle les acteurs politiques s'engagent explicitement à protéger l'intérêt général tout au long du processus de réforme. C'est une façon de manifester une volonté de s'engager de manière proactive dans une recherche du consensus autour de la problématique de nos réformes. Une feuille de route et les mécanismes institutionnels réglementés par une

loi pour la mise oeuvre doivent matérialiser le processus .

En vue de rassurer les différents groupes sociaux sur le processus décisionnel à utiliser lors des réformes constitutionnelles et institutionnelles, ainsi que la feuille de route, les politiciens doivent débloquer la situation. La société civile, consciente des retombées positives des contributions populaires qui seront faites, avisera et poursuivra la formation citoyenne continue pour la capitalisation des acquis des présentes assises. Elle fera l'évaluation des besoins non entièrement satisfaits pour leur prise en compte dans ses futurs programmes. Son dessein c'est la veille citoyenne pour la démocratisation en marche dans notre beau pays le Togo.

En renforçant la participation citoyenne des communautés avec l'appui des organisations membres dynamiques du réseau, et solidaire des autres plateformes existantes dans le pays, notre regroupement thématique confirme que, seule la bonne gouvernance peut rendre l'action publique plus efficace, proche de l'intérêt général, et donc plus légitime. La bonne gouvernance peut rendre les sociétés plus facilement gérables, et plus harmonieusement gouvernables. Par l'utilisation des stratégies inclusives et participatives, nous encourageons les pratiques démocratiques parce qu'elle protège les droits de tous et, en particulier, ceux des individus les plus vulnérables. Au stade de l'évolution démocratique actuelle du Togo, il faut faire un bond qualitatif.

Nous devons tous et toutes y contribuer. ■

Bulletin publié par le GF2D

Comité de rédaction :

Pr. Kossivi HOUNAKE

Bayi ADEKAMBI

Anoko LAWSON

Conception, Saisie et mise en page :

Bayi ADEKAMBI